

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est propriétaire d'équipements qu'elle souhaite céder via une vente aux enchères publiques en ligne ;

Considérant l'offre de la SAS Agorastore – Organisateur de ventes volontaires ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense de fonctionnement, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 6288 – Autres frais divers ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société SAS Agorastore, située 20 rue Voltaire 93100 MONTREUIL ;

Article 2 : Les conditions tarifaires de l'accord-cadre sont les suivantes :

FRAIS VENDEUR	PRIX HT
Frais de mise en place du back office vendeur	200 €
Formation initiale à distance au back office vendeur	200 €
Frais vendeurs sur le prix final de vente	0 %
FRAIS ACHETEURS	
Frais acheteurs sur le prix final de vente	15 %
Frais de dossier acheteurs et unitaires pour la vente de véhicules et d'équipements	10 € à 500 €
PRESTATIONS OPTIONNELLES – Facturable au vendeur	
Inventaire physique / jour (Hors Corse & DOM POM)	1 000 €

Article 3 : Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature par le vendeur ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,
Didier ACHALME